

La Voie à Suivre

Tsav

721



Ohr Haïm Vé Moché • 32, rue du Plateau 75019 Paris - France
Tel.: +331 42 08 25 40 • Fax: +331 42 06 00 33 • hevratpinto@aol.com

Hevrat Pinto • 20 bis, rue des Mûriers 69100 Villeurbanne - France
Tel.: +334 78 03 89 14 • Fax: +334 78 68 68 45 • hevratpinto@aol.com

8 Nissan 5772 - 31 Mars 2012

Rabbi David Pinto Chlita

L'habit spirituel s'acquiert par la soumission

« Alors Moché fit approcher Aharon et ses fils, et les lava avec de l'eau. Il lui passa la tunique, le ceignit de l'écharpe, le revêtit de la robe » (Vayikra 8, 6-7)

Quiconque se penche de plus près sur les versets constatera que D. ordonne à Moché de réunir toute l'assemblée des bnei Israël à l'entrée de la Tente d'assignation pour qu'ils soient présents lorsque celui-ci lave les cohanim et les revêt ensuite des habits de prêtrise. Rachi explique que ce rassemblement du peuple d'Israël était un des endroits où grand nombre de personnes occupaient un espace très restreint. Cela nous enseigne combien ce moment était important et élevé.

Il est pourtant difficile de comprendre pourquoi Moché était chargé de les laver et de les vêtir ? Aharon et ses fils étaient-ils incapables de le faire eux-mêmes ? Il est encore plus étonnant que ceci se passe sous les yeux de tout le peuple !

C'est en réalité de ce geste que nous puisons des leçons sur l'importance que la Torah accorde à l'habillement. En effet, l'habit extérieur renseigne sur l'habit intérieur d'une personne. Ce verset vient nous apprendre que de même qu'il faut recouvrir notre corps, il y a lieu de confectionner un vêtement spirituel pour notre âme. Plus encore, tout comme le prix du vêtement témoigne de sa beauté, de même la valeur de l'habit spirituel dépend de la beauté et de la perfection de nos mitsvot et bonnes actions.

Nos Sages ont enseigné que l'habit physique reflète l'habit spirituel, comme il est dit dans Zacharie (3, 3) : « Or Yéhochoua était couvert de vêtements souillés tandis qu'il se tenait devant l'ange. » Nos Sages ont expliqué (Sanhédrin 93a) que les vêtements souillés représentent les enfants ayant épousé des femmes interdites. Puisque les vêtements symbolisent la spiritualité et l'intériorité d'une personne, c'est Moché Rabbeinou, le maître de tout Israël, qui a vêtu Aharon et ses fils. C'est une allusion qui nous concerne : tout comme Aharon et ses fils se sont annulés devant Moché qui les a lavés avec de l'eau, symbole de la Torah, toute personne désirent mériter un habit spirituel doit se soumettre à ses Rabbanim, qui représentent l'esprit de la Torah. En allant apprendre chez son maître, le disciple se purifie et se nettoie avec les eaux de la Torah. C'est ainsi qu'il méritera de recevoir un habit spirituel. Le chemin qui mène à l'acquisition de cet habit passe donc par la soumission et l'annulation face aux figures qui représentent la Torah. La sainteté et la pureté sont accessibles par l'étude et l'accomplissement de la Torah, qui est comparée à l'eau vive.

Sacrifier les désirs

La lettre « aleph » du début du livre de Vayikra est plus petite qu'une lettre ordinaire. Comme nous le savons, le « aleph » fait référence au Maître (alouph) du monde. Moché était si soumis à D. qu'il était mal à l'aise de recevoir un appel affectueux de Sa part, et y a vu un simple « Vayiker », c'est-à-dire une rencontre fortuite, car il

ne se considérait pas digne d'une telle chose. Dans le même esprit, l'Admour d'Alexander a écrit dans l'un de ses ouvrages que c'est en nous sentant petit et sans importance que nous mériterons de voir la grandeur de D. et la puissance de Sa Chekhina. A l'inverse, plus nous nous élevons et plus nous sentons supérieurs, plus la gloire de D. et Sa Chekhina nous paraîtront réduites.

En effet, nous serons entièrement remplis de notre honneur personnel et nous n'aurons plus de place pour reconnaître la grandeur du Créateur. Or pour mériter un habit spirituel (soit la Torah et la crainte de D.), il nous incombe de nous soumettre au Maître du monde, ainsi qu'aux Rabbanim et aux grands de la génération qui représentent l'esprit de la Torah.

Puis le texte continue en disant : « Si quelqu'un d'entre vous veut présenter à D. une offrande de bétail, c'est dans le gros ou le menu bétail que vous pourrez choisir votre offrande » : le principe essentiel de l'offrande est donc qu'il doit venir d'« entre vous ». Nous devons nous offrir nous-mêmes en tant que sacrifices devant Hachem et lui consacrer tout ce qui nous appartient.

Le terme « bétail » signifie que nous devons sacrifier sur l'autel de la Torah tous nos désirs animaux, nos volontés ainsi que nos passions.

L'expression « le gros bétail » (bakar) désigne le moment du matin (boker). Ainsi, dès notre lever, nous devons nous consacrer entièrement à notre Créateur, ne pas nous préoccuper en priorité de nos besoins personnels mais commencer par nous rendre à la synagogue pour prier D. Ensuite seulement nous nous tournerons vers nos obligations personnelles. Le Ba'al Chem Tov a affirmé qu'il peut arriver que quelqu'un étudie la Torah et accomplisse les mitsvot sans pour autant ressentir de crainte de D. ni d'élévation dans le service divin. Il l'attribue au fait qu'en se levant le matin, la personne en question place ses besoins et ses désirs avant la volonté de D. En commençant sa journée dans la matérialité, elle perd la capacité de se vêtir d'un habit spirituel qui est la crainte divine intérieure.

Dans le même ordre d'idées, le roi David a écrit dans les Psaumes (73, 28) : « Pour moi, le voisinage de D. fait mon bonheur. » Le tsadik Rabbi Mess'od Zohar, mon Rav (lorsque j'étudiais à la yéchiva de Fublaine à l'âge de douze ans) expliquait ce verset de la façon suivante : « Le roi David ne demande à D. ni gloire, ni grandeur, ni royauté mais uniquement Son voisinage. C'est le but de sa vie, et c'est à cela que son âme aspire. » Comment méritons-nous d'acquérir la proximité de D. et de recevoir un vêtement spirituel ? En sacrifiant notre être même, nos volontés et nos désirs à Hachem.

Paris	Lyon	Marseille	
20:01	19:49	19:45	Allumage
21:10	20:55	20:48	Fin



Qui ouvre les portes du Gan Eden ?

Les commentateurs disent au nom du Ari zal qu'à chaque fête brille la même lumière de miracles et de merveilles qui a brillé au moment où l'événement initial que l'on commémore s'est produit. Par exemple, à Pessa'h brille la lumière des miracles qui se sont produits au moment de la sortie d'Egypte, à 'Hanouka brille la lumière des miracles qui se sont produits à l'époque des 'Hachmonaïm, et ainsi de suite. A Pourim brille la lumière des miracles et des merveilles qui se sont produits à l'époque de Mordekhaï et Esther, quand ils ont mérité par la force de leur prière et de leur techouva d'annuler le terrible décret d'Haman le mauvais. Toutes les lumières qui ont brillé à l'époque d'Esther brillent de nouveau au moment de Pourim chaque année : la lumière de la foi, l'amour de la Torah, la lumière de la techouva, la confiance dans les Sages et l'amour d'Israël.

Le Admor auteur de « Hakol Yitz'hak » zatsal avait l'habitude de raconter l'histoire suivante chaque année le deuxième soir de Pessa'h après la fin du Séder (extrait de « HaHaggada LeBeit Sfinka ») :

Mon père zatsal, auteur de « Imrei Yossef », avait l'habitude de raconter tous les deuxièmes soirs de Pessa'h après le Séder qu'une fois, un certain avrekh, après avoir fait le Séder le deuxième soir de Pessa'h, a lu Chir HaChirim et continué à raconter la sortie d'Egypte, comme on nous demande de le faire en ce jour. Mais comme il n'avait pas encore été terrassé par le sommeil, ainsi que s'expriment nos Sages, il ne voulait pas encore aller dormir. Et comme le deuxième jour de Pessa'h est le moment du festin d'Esther, pourquoi ne pas faire les choses en leur temps ? Il lui parut donc bon de se mettre à lire la Méguila.

Quand il eut terminé la lecture de la Méguila, il vit venir à lui une âme qui se dressa devant lui pour lui demander un tikoun pour elle-même. Il lui demanda : « Dis-moi, quel rapport as-tu avec moi, et que veux-tu de moi maintenant ? » Elle se mit à lui raconter qu'il y a des âmes qui même après avoir été jugées par le Tribunal céleste et avoir reçu ce qu'elles méritaient, n'avaient tout de même pas la possibilité de rentrer dans le Gan Eden, jusqu'à ce qu'elles obtiennent un mérite particulier pour pouvoir rentrer. Mais chaque année, au moment de la lecture de la Méguila, les anges ouvrent au Ciel les portes du Gan Eden, et à ce moment-là tout le monde peut rentrer.

Et voilà, continua l'âme, que déjà de longs mois avant la lecture de la Méguila, des milliers et des myriades d'âmes se tiennent à côté de la porte du Gan Eden en attendant l'heure de son ouverture, et comme cette lecture ne dure qu'une seule heure, deux ou trois tout au plus, celle qui a eu le temps de sauter à l'intérieur et de rentrer a gagné sa place, et celle qui est restée dehors est obligée d'attendre la lecture de l'année suivante.

Et voilà, continua l'âme, qu'il y a déjà bien des années qu'elle se tient auprès de la porte du Gan Eden et qu'elle ne réussit pas à se faufiler pour rentrer à l'intérieur. L'année précédente aussi, la porte s'était fermée exactement au moment où son tour d'entrer était arrivé.

Après avoir laissé passer plusieurs occasions, elle avait décidé de ne plus bouger de sa place et de rester là, à côté de la porte du Gan Eden, jusqu'à la lecture de la Méguila de l'année suivante.

Quelques semaines avaient passé, et elle était toujours là en train d'attendre avec une indicible impatience le moment de l'ouverture des portes du Gan Eden, et voilà que tout à coup elle avait entendu pendant la nuit de Pessa'h qu'on lisait la Méguila.

Elle avait immédiatement commencé à frapper aux portes du Gan Eden pour qu'on la laisse rentrer à l'intérieur, puisqu'on lisait maintenant la Méguila...

En l'entendant frapper, le gardien de la porte était sorti et lui avait dit : « Il est vrai que quelqu'un est en train de lire en ce moment la Méguila, mais ce n'est pas le vrai moment de cette lecture. » Elle avait répondu : « Quelle différence cela fait-il si c'est maintenant le moment de la lecture ou non ? comme on lit maintenant la Méguila, tu es obligé de me laisser entrer ! »

Alors qu'ils étaient en train de discuter, quelqu'un du Tribunal Céleste sortit et leur dit : « C'est le gardien qui a raison, la lecture de la Méguila doit être en son temps, sans quoi cela ne sert à rien. A moins que tu ne descendes trouver l'avrekh qui lit la Méguila, et si lui décide que tu le peux, alors il te sera permis de rentrer à l'intérieur du Gan Eden. »

Et là, l'âme se mit à le supplier de la faire bénéficier d'un décret que ce moment soit pour elle aussi favorable que celui de la lecture de la Méguila, et qu'il lui soit permis de rentrer dans le Gan Eden.

Les vieux 'hassidim avaient l'habitude de dire que notre Maître le « Imrei Yossef » de Sfinka zatsal, qui faisait très attention aux détails dans les histoires qu'il racontait, veillait à ne jamais raconter aucune histoire sans citer le nom de la personne dont il était question, ou alors il la racontait au nom du Ba'al Chem Tov, mais dans ce cas-là, il n'a jamais expliqué qui était l'« avrekh ». Il est probable qu'il s'agissait de lui-même, et à cause de sa grande humilité il n'avait pas l'audace de l'affirmer ouvertement, c'est pourquoi il ne disait pas de qui il s'agissait. Quel pouvoir a la Méguila !

La lumière du Zohar

« Voici le rite relatif à l'holocauste, à l'oblation, à l'expiatoire et au délictif, à l'offrande inaugurale » (7, 37)

Rabbi Yo'hanan dit que lorsque D. a expliqué les sacrifices, Moché s'est écrié : « Maître du monde ! Ceci est valable uniquement lorsque les bnei Israël se trouvent sur leur terre. Mais qu'en sera-t-il lorsqu'ils en seront exilés ? »

Hachem lui a répondu : « Moché, ils étudieront la Torah et Je leur pardonnerai grâce à elle, plus que s'ils m'avaient offert tous les sacrifices du monde, comme il est dit 'Voici le rite relatif à l'holocauste, à l'oblation, à l'expiatoire et au délictif, à l'offrande inaugurale'. »

C'est donc la Torah qui remplace l'holocauste, l'oblation, et l'expiatoire.

Rabbi Krouspedaï a dit : « Quiconque se rend dans les synagogues et les maisons d'étude et y mentionne avec les intentions requises les significations des sacrifices et les lois qui régissent leur offrande est assuré que les anges qui signalent généralement les fautes des humains pour leur faire du mal ne pourront leur être que bénéfiques. »

(Vayéra 100a)

Sur la voie de nos Pères

Le feu brûle dans le cœur

« Le feu de l'autel y doit brûler de même. » (6, 2)

Les maîtres de la 'hassidout ont expliqué ce verset sur le mode de l'interprétation figurée au sujet du service divin : si le feu du service de D. brûle en une personne, celle-ci doit faire attention qu'il « y » brûle, c'est-à-dire en elle, et non à l'extérieur, de manière à atteindre les autres. Il faut veiller à ce que les mitsvot ou les limites rigoureuses ajoutées à celles-ci ne portent pas préjudice à autrui. Il est bien connu dans le monde de la Torah que le gaon auteur de « Beit Halévi », Rabbi Yossef Dov Soloveitchik, avait l'habitude d'être particulièrement rigoureux envers lui-même dans toutes sortes de domaines, alors qu'il se montrait très indulgent envers les autres. Il exigeait de son prochain qu'il accomplisse la loi stricte comme elle est mentionnée dans le Choul'han 'Aroukh : la loi telle qu'elle est expliquée, et pas au-delà. Chaque Yom Kippour, après la prière de Ne'ila, il ordonnait de sonner immédiatement le chofar et de prier 'arvit. Un jour, un érudit membre de l'assemblée a osé lui demander : « La loi stricte explicitée dans le Choul'han 'Aroukh est-elle d'attendre que le doute soit sorti du cœur lors d'un jour de jeûne ? » « Oui, a tranché le Rav, nous devons attendre que le doute soit sorti du cœur, mais pas que le cœur soit sorti du doute... ! »

Dans le même esprit, le gaon Rabbi Ya'akov Neuman a raconté : « Un jour, quelqu'un a voulu me faire part de la 'grandeur' de son fils en disant : un soir de 'hol hamoed Soukot, un groupe d'avrekhim était installé dans la souka de mon fils et chantait des louanges à D. avec allégresse et dans la joie de la fête. Mais dans leur enthousiasme de sainteté, les voix des chants se sont intensifiées au point de perturber le sommeil d'un vieux juif qui logeait à l'étage supérieur.

Celui-ci, que le bruit insupportait, leur a lancé un seau d'eau. Alors, de la souka, mon fils s'est écrié : 'Comment est-il possible de verser de l'eau ici ? La présence divine y demeure !' C'est ce que m'a raconté cette personne pour me montrer le niveau élevé de son fils.

Mais je lui ai répliqué : 'Pensez-vous réellement que la Chekhina réside dans un endroit où l'on vole le sommeil d'un vieillard ? Certainement pas ! Se réjouir de la fête et chanter des louanges à D. est certes une grande mitsva, mais celle-ci conduit à une faute si elle porte préjudice à autrui.' »

Pour qu'il ne souffre pas de l'odeur

Dans les mémoires de l'auteur du « Mikhtav MeEliahou », il est raconté que chez le machguia'h, Rabbi Eliahou Eliezer Dessler, était posé sur le buffet un vaporisateur de parfum multicolore, avec à son extrémité une jolie pompe en caoutchouc de couleur. Les disciples du machguia'h savaient pertinemment que leur maître et son épouse ne s'en servaient pas pour eux personnellement. Ils étaient donc tous étonnés de l'utilité que le machguia'h trouvait à cet appareil, mais aucun n'a osé poser de question.

Jusqu'au jour de Pourim : l'appartement du Rav était alors rempli d'élèves de la yéchiva venus honorer leur maître. Quelques jeunes gens se sont permis de jouer avec la jolie bouteille et ont répandu un peu de parfum tout en demandant au Rav sur le ton de la plaisanterie quelle bénédiction il fallait faire dessus...

Dans sa grande sagesse, le machguia'h leur a répondu : « Il me semble que d'après la halakha, quiconque utilise l'objet d'autrui sans autorisation ne peut pas faire de bénédiction... »

Plus tard, un de ses disciples a raconté que c'est seulement après le décès de la Rabbanit que le « mystère » a été élucidé. Jusqu'alors, le machguia'h, dans sa grande humilité, nous laissait lui poser cette question embarrassante mais se taisait et ne fournissait aucune explication. Il s'est avéré plus tard seulement que tous les quinze jours, un envoyé

de la blanchisserie venait récupérer les vêtements pour les laver, et la Rabbanit avait alors l'habitude de vaporiser un peu de parfum sur le linge afin que l'employé ne souffre pas de l'odeur de transpiration...

Rapportons encore une attention délicate due au respect d'autrui : le directeur de la yéchiva « Beer Ya'akov », le gaon Rabbi Moché Chemouël Shapira, a un jour pris un taxi avec son fils et son élève. Ceux-ci discutaient entre eux en yiddish, quand soudain le Rav les a interrompus en leur demandant de parler en hébreu. Après être sorti du taxi, il a justifié sa requête ainsi : « Le conducteur ne comprend pas un traître mot de yiddish. Il pouvait donc supposer que vous parliez de lui, ce qui n'est pas très agréable... »

A la lumière de la Paracha

Sanctifier la pensée à tout instant

« Voici la règle de l'holocauste ('ola), c'est l'holocauste qui se consume sur le brasier de l'autel, toute la nuit jusqu'au matin ; le feu de l'autel doit y brûler de même. » (6, 2)

Au sujet de l'holocauste, la Torah écrit « Un homme qui offre d'entre vous ». Or ce sacrifice vient en expiation des mauvaises pensées (Yérouchalmi Yoma 8, 7). De ce fait, il ne permet une réelle réparation que s'il est accompagné du repentir de ces mauvaises pensées. De plus, la Torah précise aussi « dans le gros bétail », c'est-à-dire que nous devons aussi consumer devant Hachem l'aspect animal de notre âme, comme il est dit (Yébamot 20a) : « Sanctifie-toi dans ce qui t'est permis », soit au-delà de la loi stricte. En agissant ainsi, nous mériterons d'être entièrement pour D., nos transgressions seront expiées et la faute ne se présentera plus à nous. En effet, une mauvaise pensée est toujours à l'origine d'une transgression, comme il est dit dans Ketoubot (46a) au sujet du verset de Devarim (23, 10) « Tu devras te garder de toute action mauvaise » : « Rav Pin'has ben Yaïr en déduit que nous ne devons pas nourrir de mauvaises pensées pendant la journée afin de ne pas être amenés à l'impureté la nuit. » Plus encore, il est enseigné (Yoma 29a) que « les intentions de transgresser sont plus graves que la faute elle-même. » Si nous nous sanctifions par des pensées élevées, à l'image du sacrifice de l'holocauste, nous n'en viendrons pas à commettre une faute. La Torah a donc fait précéder tous les autres sacrifices de la section traitant de l'holocauste, car la transgression ne nous est épargnée que si nous nous sacrifions et nous sanctifions entièrement pour Hachem, au point de ne pas détourner nos pensées de Lui. L'holocauste est donc préférable à tous les autres sacrifices, car il nous permet de nous offrir intégralement à D. et de sanctifier notre matière épaisse en nous sanctifiant par ce qui nous est permis, au-delà de la loi stricte, nous élevant ainsi graduellement dans les valeurs de la Torah et de la crainte du Ciel. S'il y a un holocauste, il n'y a pas sacrifice expiatoire. La Torah y fait allusion par la phrase « Voici la règle de l'holocauste, c'est l'holocauste... » : l'essence de l'holocauste ('ola) est qu'il doit être entièrement offert à Hachem. Quiconque ne ressent pas une élévation (aliya) spirituelle et n'affirme pas « Peut-être n'ai-je pas servi D. convenablement hier ? Je m'améliorerai aujourd'hui ! » mais déclare au contraire « Je ne veux pas intensifier mon service divin. Pourquoi me sanctifier plus que nécessaire ? Cela n'a pas de fin : j'ai prié, j'ai étudié la Torah et la michna et je suis détaché de la faute, cela me suffit », n'a évidemment pas encore atteint le statut d'holocauste pour Hachem et n'a pas apporté auprès de Lui l'aspect animal qui l'habite. En effet, si cette bestialité était devenue spirituelle, elle ne l'aurait certainement pas empêché de s'élever dans le service de D., même dans les choses qui dépassent la loi stricte.

« Ordonne à Aharon et à ses fils » (6, 2)

« Le mot 'tsav' (ordonne) implique toujours une idée de zèle... Le texte incite à d'autant plus de zèle qu'il y a risque de perte d'argent » (Torat Cohanim). Rabbi Mena'hem Mendel de Kossov a expliqué qu'à l'époque du Temple, quiconque trébuchait et fallait amener un sacrifice et sa faute était expiée. De nos jours, il faut donner davantage de tsedaka pour se racheter d'une transgression. Mais pendant le Chabbat, alors que notre poche est vide et que nous ne pouvons pas donner de tsedaka, comment être pardonné ? En se montrant zélé pour accueillir des invités nécessaires à sa table pour le repas de Chabbat. Les mendiants se restaureront et les fautes des hôtes seront pardonnées.

C'est l'allusion de Rachi dans la phrase « Le texte incite à d'autant plus de zèle qu'il y a risque de perte d'argent (littéralement : manque dans la poche) » : lorsqu'il n'y a pas de poche pour la tsedaka, soit le jour du Chabbat.

« Un feu continu sera entretenu sur l'autel, il ne devra pas s'éteindre » (6, 6)

« Dix miracles se produisaient pour nos pères dans le Temple... les pluies n'éteignaient pas le feu des bois de l'autel » (Avot 5, 5).

C'est étonnant : Y a-t-il quelque chose d'extraordinaire pour Hachem ? Il aurait pu faire en sorte que les pluies ne tombent pas du tout sur l'autel, et Il n'aurait alors pas eu besoin d'un si grand miracle !

Mais Rabbi 'Haïm de Volojine a expliqué que ceci nous guide vers le comportement souhaitable à adopter : nous ne devons en aucun cas abandonner notre place dans le service sacré. Tout comme le feu était entretenu en permanence sur l'autel et ne s'éteignait pas malgré la pluie qui s'abattait sur lui, nous devons rester sur nos positions et ne pas nous écarter de notre service de D. malgré toutes les raisons qui perturbent notre quotidien.

La plupart des gens cherchent à justifier leur manque d'étude par le prétexte du souci de la subsistance. Mais en réalité, chacun doit avoir confiance à Hachem pour lui donner ce dont il a besoin et veiller à ce que les « pluies », soit tout ce qui concerne la matérialité et la subsistance, n'éteignent pas le feu, qui représente la Torah au sujet de laquelle il est dit : « Est-ce que Ma parole ne ressemble pas au feu ? »

« Il sera mangé sous forme d'azymes, en lieu saint. » (6, 9)

Le Admour Rabbi 'Haïm Meïr de Vijnitz nous livre une magnifique explication sur le verset « Il sera mangé sous forme d'azymes, en un lieu saint » : les matsot de Pessa'h doivent être mangées en un lieu saint, c'est-à-dire dans une bouche sainte, vide de paroles interdites et inutiles, une bouche non avide d'une nourriture de désir...

« D'apporter leurs offrandes à Hachem dans le désert du Sinaï. » (7, 38)

Ceci paraît étonnant : pourquoi le verset précise-t-il « dans le désert du Sinaï » ? Quelle est la particularité de ce lieu par rapport à tous les autres endroits où les bnei Israël ont offert des sacrifices ?

Rabbi 'Hizkiyaou bar Manoa'h, le 'Hizkouni, répond ainsi à sa propre interrogation : les bnei Israël n'ont pas offert de sacrifices jusqu'à l'arrivée dans le désert du Sinaï. Puis ils y sont restés durant un an moins dix jours (en effet, ils ont atteint le désert à Roch 'Hodech Sivan de la première année et la nuée s'est levée la deuxième année, le vingtième jour du deuxième mois, soit Iyar.)

Puis une fois dans le désert du Sinaï, ils ont cessé d'offrir des sacrifices, comme a dit le prophète 'Amos (5, 25) : « Est-ce donc que vous M'avez présenté sacrifices et oblations dans le désert ? » De même, ils ont offert le sacrifice pascal uniquement en Egypte et dans le désert du Sinaï, et les sacrifices de Kippour la deuxième année.

C'est la raison pour laquelle le texte a précisé « d'apporter leurs offrandes à Hachem dans le désert du Sinaï. »

Les Hommes de Foi Histoires des justes de la famille Pinto

Couper le courant

Le Rav Chim'on HaCohen, petit-fils de Rabbi David ben Baroukh, a raconté à Rabbi David 'Hanania Pinto qu'il a une fois voyagé avec sa femme de Mogador à Marrakech. Au milieu du chemin, son épouse est devenue très inquiète, et lui a confié : « J'ai le sentiment d'avoir laissé le fer à repasser branché. Le danger est grand. » Rav Chi'mon a immédiatement téléphoné à Mogador et demandé aux voisins d'entrer chez lui et de débrancher le fer à repasser.

Mais à sa grande stupéfaction, les voisins ont répondu qu'il n'y avait pas lieu de le faire.

« Pourquoi donc ? » a questionné le Rav.

« Rabbi 'Haïm Pinto est déjà venu ce matin et nous a demandé de couper le courant dans votre appartement car vous aviez voyagé en oubliant d'éteindre le fer à repasser... »

La guérison par le mérite des ancêtres

Cette histoire a également été racontée par Rav Chim'on HaCohen, petit-fils de Rabbi David ben Baroukh :

Alors qu'il construisait un immeuble à Mogador, Rabbi 'Haïm Pinto le petit est venu lui annoncer : « Rabbi Chim'on ! Sachez que quelque chose risque de se passer ici, mais par le mérite de mes saints ancêtres, il ne se produira rien de grave. »

En effet, quelque temps plus tard, un des ouvriers est tombé de très haut, sans aucune conséquence, par le mérite de Rabbi 'Haïm qui avait prié pour qu'il ne lui arrive rien. Le travailleur s'est levé en bonne santé et a accompagné Rav Chim'on HaCohen pour lui faire part du grand miracle et remercier D. avec lui.

Garde ta langue

Un peu de patience

On fera très attention à s'habituer à être patient et satisfait de tout ce qui vous arrive. Même si on vous insulte, il ne faut pas répondre du tout, mais on se rappellera que tout vient de Hachem à cause des fautes commises, qui sont le véritable agresseur. Cela rendra plus facile d'acquérir la maîtrise de la langue, car sans patience, on doit toujours être en train de s'empêcher de raconter aux autres ce qui s'est passé avec Untel, ou faire attention à la façon de raconter, et si on réussit parfois à vaincre le mauvais penchant, d'autres fois c'est lui le vainqueur.

(Cha'ar HaTevouna ch. 8)